

DÉCISION N°FranceAgriMer/Direction/2014/01 relative aux délégations de signatures consenties aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/COM/2013/03 du 2 septembre 2013,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2013/04 du 2 septembre 2013,

Vu la décision n°FranceAgriMer/DRSSO/2013/02 du 2 septembre 2013,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Filière/2013/03 du 2 septembre 2013,

DÉCIDE:

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, directeur général adjoint, pour l'ensemble des missions de FranceAgriMer.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DEPERROIS, secrétaire général, pour les actes relevant des attributions du secrétariat général.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Hervé DEPERROIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SOLER, secrétaire général adjoint, pour les actes relevant des attributions du secrétariat général.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, directeur Interventions, pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre-Yves BELLOT, délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE et à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, adjoints au directeur Interventions, pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur André BARLIER, directeur Marchés, études et prospective, pour les actes relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Christiane LENNOZ-GRATIN, adjointe au directeur Marchés, études et prospectives, pour les actes relevant des attributions de la direction.

Article 2:

En cas d'absence du directeur général, Monsieur Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, directeur général adjoint, assure sa suppléance.

En cas d'absence simultanée du directeur général et de Monsieur Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, une décision désigne le directeur général adjoint chargé d'assurer la suppléance.

Article 3:

Sont abrogées les décisions n°FranceAgriMer/COM/2013/03 du 2 septembre 2013, n°FranceAgriMer/DRSSO/2013/02 du 2 septembre 2013 et FranceAgriMer/Filière/2013/03 du 2 septembre 2013.

Article 4:

La présente décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/Direction/2013/04. Elle prend effet à compter du 17 février 2014.

Fait à Montreuil sous Bois, le 11 février 2014

Le directeur général



DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2014/01 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Aides/2014/02 du 21 janvier 2014 portant délégation de signature à certains agents de la direction Gestion des aides,

DÉCIDE:

Article 1 : service Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, chef du service Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Frédérique SICOT, chef de l'unité Coordination et expertise communautaires et contrôles externes, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CONIL, chef de l'unité Suites de contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Claude FAVRA, responsable du pôle fruits et légumes, et à Madame Sophie MARCHAU, responsable du pôle quotas laitiers, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Myriam BELDA et à Madame Noëlle-Anne NEVERS pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la procédure lait à l'école et fruits dans les écoles.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy COMTE pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la promotion communautaire et les aides de l'OCM vitivinicole.

Article 2 : service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, chef du service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, chef de l'unité Potentiel viticole et pilotage de la restructuration pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, chef de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne) pour les actes relevant des compétences et attributions de l'unité, notamment :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,
- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,
- les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées pour l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole,
- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne), et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne), hors dépenses payées par la régie.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Mesdames Sylvie BOZZA et Bernadette MARTY pour les actions suivantes :

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole.

Article 3 : service Programmes opérationnels et promotion

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, chef du service Programmes opérationnels et promotion, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Céline LEMMA-GABAN, chef de l'unité Programmes opérationnels pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine MENET, adjoint au chef de l'unité Programmes opérationnels, et à Madame Sandrine JACOBACCI, chef de pôle à l'unité Programmes opérationnels, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, chef de l'unité Promotion, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Audrey RIBET, adjointe au chef de l'unité Promotion, pour tous les actes de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît PIQUET, responsable de pôle de l'unité Promotion, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès OLRY-CHIFFOLEAU, responsable de pôle instruction liquidation de l'unité Promotion, pour les actes relevant des aides à la promotion nationale et des aides communautaires au titre du règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil du 17 décembre 2007 relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine STEIB, responsable de pôle instruction liquidation de l'unité Promotion, pour les actes relevant des aides à la promotion nationale et des aides communautaires au titre du règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil du 17 décembre 2007 relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine EMERY, chef de l'unité Pêche, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine EMERY, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît DEFAUCONPRET pour les actes relatifs aux aides du FEP (Fonds européen pour la pêche).

Article 4 : service Régulation des marchés et programmes sociaux

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, chef du service Régulation des marchés et programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, adjointe du chef du service Régulation des marchés et programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NACHBAUR, chef de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Guy NACHBAUR, délégation de signature est donnée à Madame Karine KNAUTH ainsi qu'à Messieurs Hervé CHAPAUT, Bernard LE CLERC et Didier RAPILLY pour les actes relevant de la gestion des quotas laitiers et des contingents meunerie.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Savério STASSI pour les actes relevant de la gestion des certificats et caution (importation et exportation), des restitutions et de la taxe prévue à l'article 1618 septies du Code général des impôts.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL pour les actes relevant du secteur sucre, de la gestion de l'intervention publique ou du stockage privé.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEHEN, Chef de l'unité Programmes sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT, responsable de pôle lait scolaire/fruits à la récré et Madame Odile SINDE, responsable de pôle aides aux plus démunis pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux.

Délégation de signature est donnée à Madame Soledad PINTO, Madame Nathalie KOESSLER et Madame Dominique NUISSIER, pour l'ordonnancement des dépenses des dispositifs Lait scolaire et Fruits à l'école.

Article 5 : service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CHAUVET, chef du service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, chef de l'Unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Marion ROBERT-VERITÉ pour les actes relatifs aux aides à l'apiculture.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO et à Madame Marion ROBERT-VERITÉ pour les actes relevant des mesures visées à l'article L.621-3, 6°, du code rural et de la pêche maritime.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Clément JAUBERTIE, chef de l'unité Entreprises et filières pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence FOUQUE pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge JACQUET pour les actes relevant du dispositif d'aides aux entreprises de l'unité Entreprises et filières.

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, chef de l'unité Investissements vitivinicoles pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 6 : service Contrôles et normalisation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, chef du service Contrôles et normalisation, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, adjointe du chef du service Contrôles et normalisation pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle MOREAU, chef de l'unité Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Kristen LUCBERT, chef de l'unité Normalisation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Anne-Kristen LUCBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, référent national pesée-classement-marquage (PCM), pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pour :

- les actes relevant des contrôles liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale,
- les actes d'engagement et d'ordonnancement dans la limite des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Messieurs Jean-Christophe REGAL et Éric DANET pour les actes relevant des attributions de la délégation.

Article 7:

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Aides/2014/02. Elle prend effet à compter du 17 février 2014.

Fait à Montreuil, le 11 février 2014

Le directeur général



DÉCISION N°FranceAgriMer/MEP/2014/01 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du Directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/MEP/2013/05 du 2 septembre 2013 portant délégation de signature à certains agents de la direction Marchés, études et prospective,

DÉCIDE:

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOYER, secrétaire général de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 2:

Délégation de signature est donnée à Madame Monique MEIZELS, chef du service Bases d'information économique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie LECOCQ, chef de l'unité Enquêtes et données filières pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ZRIBI, chef de l'unité Cotations et informations de conjoncture pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe SEYER, chef de l'unité Structuration de données pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LACAUD pour les actes relevant des attributions de l'unité Bases d'information sur la pêche.

Article 3:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick GARNON, chef du service Marchés et études des filières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Olivia LE LAMER, chef de l'unité Grandes cultures pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline BLOT, chef de l'unité Cultures et filières spécialisées pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yves TREGARO, chef de l'unité Produits animaux, pêche et aquaculture pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard THOMAS, chef de la mission Sucre pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SPEICH, chef de la délégation nationale de Volx, pour les actes relevant des attributions de la délégation. En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre SPEICH, délégation est donnée à Monsieur Claude CHAILAN et à Madame Nadine GARCIA pour les actes relevant des attributions de la délégation.

Article 4:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AIGRAIN, chef du service Évaluation, prospective, analyses transversales pour les actes relevant des attributions du service et de la mission Prospective.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic PÂRIS, chef de l'unité Évaluation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, Chef de l'unité Analyses Transversales pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRUGIÈRE, chef de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Délégation de signature est donnée à Madame Claudine ANKRI, chef de l'unité Documentation, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 5:

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/MEP/2013/05. Elle prend effet à compter du 17 février 2014.

Fait à Montreuil sous Bois, le 11 février 2014

Le directeur général



DÉCISION n°FranceAgriMer/SG/2014/01 relative aux délégations de signature des agents du secrétariat général

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2013/04 du 2 septembre 2013 portant délégation de signature à certains agents du secrétariat général,

DÉCIDE:

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur François-Gilles CHATELUS, chef du service Inspection générale et appui aux régions pour les actes relevant des attributions du service.

Article 2:

Délégation de signature est donnée à Madame Christine COTTEN, chef du service Ressources humaines pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GAUTIER, chef de l'unité Carrières et rémunération pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dany GAIGNOT, chef de l'unité Développement des ressources humaines pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre CENSONI, chef du service Affaires financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, adjointe au chef du service Affaires financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Étienne BORNEMANN, chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Soizic DEJOU, adjointe au chef de l'unité Budget, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Ginette NICOLAS, chef de l'unité Achats/marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NOTARIANNI, chef du service Systèmes d'information pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric PICHOT, adjoint au chef du service Systèmes d'information, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric PICHOT, chef de l'unité Système d'information gestion des aides pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BATEMAN, chef de l'unité Système d'information pour l'appui aux filières er l'information économique pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien DUTEIS, chef de l'unité Infrastructure et production pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 5:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BRUN, chef du service Arborial pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, adjoint du chef du service Arborial pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, chef de l'unité Logistique pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dacia DUSSOUR, chef de l'unité Courrier, impression pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia YANES, chef de l'unité Archives pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand RIOU, chef de l'unité Qualité, budget, projet pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 6:

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MANSOUX, chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre VALLÉE, adjoint au chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle FROMENT pour les actes relevant des attributions du service.

Article 7:

Délégation de signature est donnée à Madame Dominique SCHNÄBELE, chef du service Communication pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame, Marie-Agnès OBERTI chef de l'unité Communication externe, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Chantal MIR, chef de l'unité Communication interne, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 8:

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/SG/2013/04. Elle prend effet à compter du 17 février 2014.

Fait à Montreuil sous Bois, le 11 février 2014

Le directeur général